

## Résumé d'inspection de locaux destinés aux aliments

<b>Nom de l'établissement:</b>	Foyer Denise & Claude Boudreau	<b>Licence #:</b>	61-00319
<b>Adresse:</b>	1393 chemin Val-Doucet Val-Doucet NB E8R 2A3	<b>Type:</b>	Class/Classe 4
<b>Approvisionnement en eau:</b>	Privé	<b>Catégorie:</b>	Conformité de routine
		<b>Date de l'inspection:</b>	16 janvier 2024

*MI - Infraction mineure; MA - Infraction majeure; CR - Infraction critique; CDI - Corrigé durant l'inspection; N/A - Non applicable*

### OBSERVATIONS ET MESURES CORRECTIVES

Élément	MI /MA/ CR	Remarques	Date de correction
2.3	MI	Les températures doivent être consignées au moins deux fois par jour à un intervalle acceptable pendant les heures d'opérations, et les inspecteurs doivent pouvoir accéder facilement aux registres afin de les examiner.	16 janvier 2024
9.2	MA	Tous les postes de lavage des mains doivent disposer d'un distributeur de savon (liquide ou en poudre).	Corrigé

**Measures Correctives: CDI**

### COMMENTAIRES DE CLÔTURE

**Couleur d'évaluation: Vert**